



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 90 AUTOMNE 2024

Lisez le journal sur <https://www.lesgrandeschapelles.fr>
ou sur <https://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie / Rappel	p1
Etat civil	p2
Le repas des anciens du 19 octobre 2024	p2
La Saint Nicolas	p3
Le Noël communal	p3
Le 11 novembre 2024	p4
La neige est tombée	p4
La course aux bonbons	p4
La dernière sortie de l'année de la garderie	p5
Le secteur paroissial Méry-Plancy	p5
Evolution de la bibliothèque	p5
Document du SDDEA (évolution du prix)	p6
SDDEA 1 (prix de l'eau)	p7
SDDEA 2 (les travaux)	p8
Délibérations du Conseil Municipal	p9
Délibérations du Conseil Municipal	p10
Classement de la voirie communale	p11 et 12

MAIRIE

Tel : 0325375259

Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

PanneauPocket: icône PanneauPocket sur votre portable, sélectionner: **Les Grandes Chapelles**

Ouverture au public :

De 9h à 12h du mardi au samedi

RAPPEL

**Les après-midis,
le secrétariat de Mairie
est FERME au public.**

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Une autre année commence par les vœux du Maire le **samedi 18 janvier 2025 à 17H30.**

L'année 2024 se termine par l'église où l'on a reçu en mairie le **26 décembre 2024** les subventions de la **Direction Régionale Affaire Culturelle** pour 2 années. Maintenant il reste la même subvention à demander pour la Région du Grand Est et pour le Département de l'Aube. Quand on aura l'acceptation des deux, nous pourrions continuer les travaux sur l'église.

Nous avons aussi reçu le 23 décembre 2024 la proposition des 3 artisans qui ont répondu, il s'agit de SUN ELEC, de SE2T, de GC SOLAIRE. Le cabinet Consult Energie a fait un tableau et c'est au conseil municipal de décider mais là ce n'est pas forcément le moins cher qui remportera les travaux. **Le but des panneaux photovoltaïques en autoconsommation est de limiter la consommation d'électricité payée à Enedis.**

Pour 2025, le projet pour la rue des Jardins, la rue des Champs, le haut de la rue du Stade et le chemin du Roy avance, les demandes de subventions sont faites quand on les aura nous pourrions faire un appel d'offre pour avoir une entreprise le moins disant.

Pour 2024, un grand merci à l'entreprise Roussey qui a fait ce qu'elle avait à faire dans les temps impartis et naturellement à Mr Barré de Ingnum Partner.

Nous avons fait des plantations à droite du vestiaire de football, 4 tilleuls de Hollande (pour les Architectes des Bâtiments de France pour le photovoltaïque), nous avons planté 5 tilleuls de Hollande à l'entrée de la route d'Arcis et 11 tilleuls de Hollande sur le terrain racheté à Mr Ecuivillon.

Les délibérations du 15 novembre 2025 ne sont pas complètes:

- Délibération Convention de partenariat de lecture publique
- Délibération recrutement agent recenseur 2025
- Délibération pour la CAF de l'AUBE

Vous pouvez venir les consulter au panneau d'affichage à la Mairie.

La référente pour l'agent recenseur est **Mme Lucie DUJANCOURT**, elle passera chez vous entre le **16 janvier 2025 et le 15 février 2025**. Merci de lui réserver le meilleur accueil que possible.



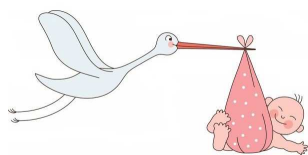
**Je vous présente à
tous mes meilleurs
vœux pour l'année
2025**

Bien cordialement,
D. Gamichon

Etat civil

Naissances:

MEILLEY Maël
16/11/2024
12 Rue du Foyer



Nouveaux arrivants:

HELLAL Adrien et
MORENO Océane
29 rue des Deux Justices

DE GEYER Benjamin et Clémence
6 Grande rue

GERSE Giovanni et PAILLEZ Clothilde
25 Rue des Deux Justices



Le repas des anciens du 19 octobre 2025



Je veux tout d'abord vous dire le plaisir et la joie qui sont les miens de vous retrouver aujourd'hui, pour ce moment de convivialité.

Cette année la doyenne de l'assemblée est Mme Mercedes Félix et le doyen de l'assemblée M. Pierre ECUVILLON. Mme Marie Sogny, doyenne et M. Roland LAUREY doyen du village vous prie de les excuser de ne pouvoir assister au repas.

L'actualité évolue sans cesse, la guerre en Ukraine, la guerre entre Israël et le Hamas, toutes les modifications que l'état impose qui sont bien ou mal, les voitures électriques, les habitations, les plantations vont évoluer, etc... sont bien loin de notre tranquillité.

Les Grandes Chapelles ont une histoire depuis des siècles et au niveau du 21ème siècle cette histoire évolue dans le bon sens (les écoles maternelle et élémentaire, la cantine-garderie, le stade multi sport, les rues qui se font petits à petits, les caméras), surtout grâce aux éoliennes même si tout le monde n'est pas d'accord. On ne sait pas pour combien de temps encore, après celles qui seront reconstruites rapporteront beaucoup moins au village.

Je remercie les 2 adjoints, tous les conseillers présents ainsi que Myriam pour le service et Madame Hélène Provin pour l'organisation devant les fourneaux.

Cette année vous avez une accordéoniste pour vous divertir.

Je vous souhaite une bonne journée et un bon appétit.

La Saint Nicolas



Le Maire remettant la médaille d'or à Francis Litwin

Les sapeurs écoutent les recommandations de leur Chef, Anthony Mauvais

Cette médaille est l'occasion pour moi, de distinguer et d'honorer, Francis Litwin, qui a œuvré pour le Centre de Première Intervention.

Tour à tour depuis le 01 juillet 1984 tu as été sapeur, caporal, caporal-chef, Conseiller Municipal depuis le 12 mars 1989 et 1^{er} adjoint depuis le 25 mars 2001.

Ton père, Robert Litwin a été Chef du CPI de Les Grandes Chapelles jusqu'en 1993. Il fut remplacé par moi-même jusqu'à ma nomination en tant que Maire.

Qu'il me soit permis, à cette occasion et à travers toi, Francis de rendre hommage à tous nos sapeurs-pompiers.

Depuis 1984 la gestion du CPI a bien évolué tant sur le plan médical, il est loin le temps où le docteur Lacroix nous faisait un électro cardiogramme sur la table de la mairie, tant sur le matériel qui est dorénavant fourni par le SDIS, tant sur le nombre des sapeurs pompiers qui sont diminués et sur les formations qui sont plus adaptées.

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés je te remets la médaille d'or des sapeurs-pompiers pour plus de 30 ans de service (39 ans 6 mois et 18 jours), tu loupes de pas beaucoup la médaille de grand or.

Les Sapeurs Pompiers sont toujours à la recherche de nouvelles recrues, si vous êtes intéressé téléphoner à la mairie.

Le Noël de la commune le 1er décembre 2024



Le 11 novembre 2024



La neige est tombée !!!



Francis LITWIN à accroché devant le tracteur la lame communale

La course aux bonbons le jour d'Halloween



La dernière sortie de la garderie en 2024



Les animatrices avaient emmenés les enfants le 18 décembre au parc Grinyland dans la Marne

Secteur paroissial Méry-Plancy

C'est avec joie que nous avons accueilli notre nouvel abbé "**Le Père Narcisse ELEMBA**" accompagné de son vicaire **le Père Xavier DEZUTTER** pour notre secteur Paroissial Méry-Plancy.

Pendant les travaux, l'église peut-être utilisée sur demande à la Mairie sous certaines conditions.

Un petit nettoyage sera nécessaire fin Janvier 2025. Des bénévoles seront les bienvenus pour l'effectuer.

Merci également aux personnes fleurissant notre Sainte Vierge..

Bonnes Fêtes de Fin d'Année à tous .

Anna Litwin - Personne relais.

Evolution de la bibliothèque

Lorsque notre bibliothèque sera informatisée, ce devrait être plus simple pour Anne-Marie et Gérard...

Loi Bibliothèques
n°2021-1717
du 21 décembre 2021

CONSEIL SAVOIE MONT BLANC
Savoie-Mont-Blanc

Principes

- Service public : égalité d'accès, mutabilité, neutralité
- Politiques documentaires et partenariales sont des politiques publiques
- Missions des bibliothèques : information, éducation, recherche, savoirs et loisirs
- Objectifs : accessibilité, médiation, lutte contre l'illettrisme et l'électronisme, participation et diversification des publics, exercice des droits culturels.

Collections

- Accès aux collections sur place libre et gratuit pour tous
- Livres, autres documents et objets sous formes physique et numérique
- Pluralisme (modulé selon taille ou spécialité), ni censure ni imposition politique, religieuse, commerciale...
- Régulièrement renouvelées (désherbage) et actualisées (acquisition)
- Dons autorisés uniquement aux fondations et aux associations d'intérêt général ou aux organisations d'économie sociale et solidaire

Concrètement

- Orientations générales de politique documentaire présentées devant le conseil municipal, communautaire ou départemental (avec ou sans vote)
- Politique partenariale présentée devant le conseil municipal, communautaire ou départemental (avec ou sans vote)
- Formation du personnel et des bénévoles

Réseaux

- DGD possible pour tous les groupements de collectivités territoriales
- Schéma de développement de la lecture publique (au 1er janvier 2023)

Départements

- Bibliothèques départementales obligatoires
- Missions : développement territorial et des réseaux, offre de collections et services aux bibliothèques et aux publics, formation
- Schéma de développement de la lecture publique voté par l'assemblée départementale

MONTANT DE LA COTISATION LIÉE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le montant de la cotisation est fixé à 0,30€/habitant.

Un montant réduit de 0,15 € est établi pour les groupements de communes, les communes ayant signé un contrat d'objectifs de coopération locale et/ ou un personnel salarié affecté à la bibliothèque (quel que soit son grade).

Un plafond est établi à 3000€.

Troyes, 13 décembre 2024

DIRECTION GENERALE
Service Support
Réf : 17/2024/NJ/StG/BD
Affaire suivie par Stéphane GILLIS

Objet : **Évolution du prix de l'eau pour sécuriser l'avenir
COPE des Chapelles de Seine**

Madame, Monsieur,

Des travaux essentiels pour notre eau du robinet vont bientôt démarrer. Ils permettront à nos communes de reconquérir et de sécuriser, en quantité et en qualité, l'approvisionnement en eau potable pour les années et les décennies à venir.

En conséquence, le prix de l'eau va progressivement augmenter pour participer au financement de ces investissements indispensables. Cette démarche menée par vos élus, avec la Régie du SDDEA, est l'aboutissement d'années de réflexions et d'études sur l'avenir de notre eau. Vous en trouverez toutes les explications dans le communiqué joint à ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président du COPE
des Grandes Chapelles,



Francis LITWIN

Le Président du COPE
de Chapelle-Vallon,



Guillaume BERLOT

Le Président du SDDEA
et de sa Régie,



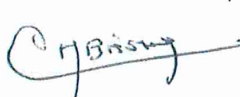
Nicolas JUILLET

Le Président du COPE
de la Région de Saint-Mesmin,



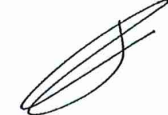
Marcel ESTRADA

Le Président du COPE
de Fontaine-les-Grès,



Maryse BRISSET

Le Directeur Général
du SDDEA et de sa Régie,



Stéphane GILLIS



SDDEA
ET SA RÉGIE

LE PRIX DE L'EAU ÉVOLUE POUR SÉCURISER L'AVENIR



La qualité de l'eau du robinet dans nos communes souffre régulièrement de la présence de nitrates et de produits phytosanitaires en excédent. Cette situation conduit à la distribution d'eau en bouteilles lorsque cette pollution dépasse les normes réglementaires.

Elle nous impose aussi de trouver des solutions durables pour retrouver enfin une eau conforme aux normes sanitaires, pour le bien de tous.

- DES INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES -

Respecter la concentration maximale en nitrates dans l'eau potable, fixée dans la directive européenne sur l'eau potable, est une nécessité sanitaire. Sans attendre, les élus de vos services d'eau potable (Régie du SDDEA) ont engagé dès 2019 **la conception du schéma directeur d'alimentation en eau potable du Nord-Ouest Aubeois (NOA)**.

Sur la base des études réalisées, vos élus ont choisi la solution la plus adaptée parmi plusieurs scénarios d'approvisionnement, avec des investissements essentiels pour le retour à une eau conforme. Puis ils ont étudié les coûts des travaux à engager et les meilleures solutions financières pour y faire face, en augmentant à minima le prix de l'eau pour les abonnés.

Les services de l'État (Préfecture, DDT, ARS) ont soutenu et validé cette démarche qui aboutira très prochainement.

Tout ce travail a pris du temps mais désormais la réalisation des travaux peut commencer.



Le schéma du NOA

Les conclusions du Schéma directeur d'alimentation en eau potable du Nord Ouest Aubeois.



La Stratégie 2100

Découvrez la stratégie d'adaptation au changement climatique déployée par le SDDEA et sa Régie.

POUR ALLER PLUS LOIN

UN PRIX UNIQUE DE L'EAU POUR HUIT COMMUNES

Le Conseil de la politique de l'eau (COPE) des Chapelles de Seine regroupe **8 communes** (Fontaine-les-Grès, Saint-Mesmin, Vallant-Saint-Georges, Mesgrigny, Droupt-Sainte-Marie, Droupt-Saint-Basle, Les Grandes Chapelles, Chapelle Vallon) depuis le 13 juin 2024. Vos élus locaux décident du budget et de la **tarification unique de l'eau potable**, au sein de la Régie du SDDEA.

Afin de mener à bien les travaux nécessaires, une augmentation du prix de l'eau dans nos communes interviendra à partir de 2025.

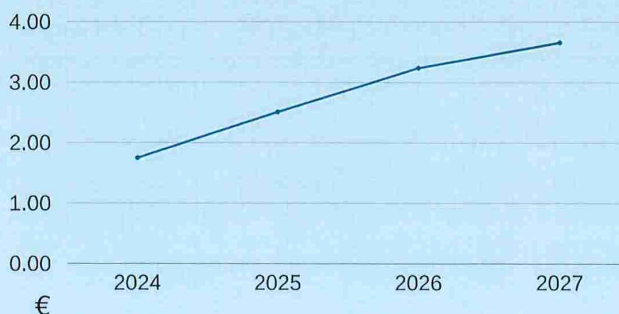
LE PRIX DE L'EAU VA AUGMENTER PROGRESSIVEMENT

L'augmentation progressive de la tarification interviendra à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le tarif envisagé pour 2027 n'est encore qu'une hypothèse. L'augmentation sera la même pour toutes les communes du COPE des Chapelles de Seine.

Cette augmentation du prix de l'eau est une étape essentielle pour que nos territoires bénéficient à l'avenir d'une eau du robinet de qualité, en quantité suffisante pour tous.

Augmentation de la tarification pour 1 m³ d'eau : projection au 13 juin 2024, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³







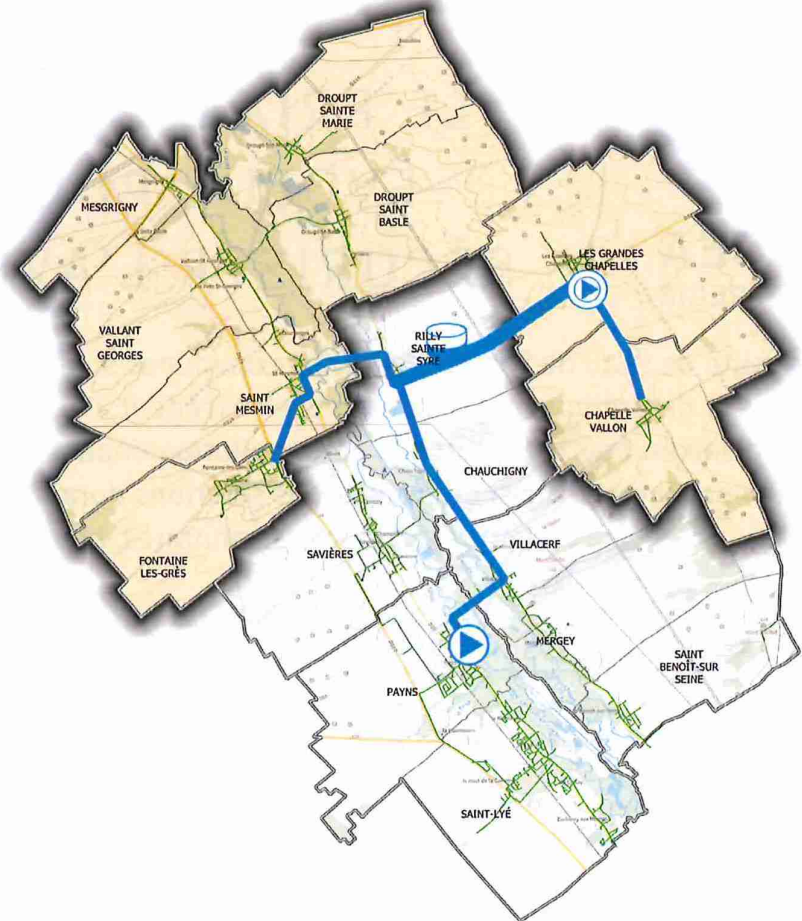
LES TRAVAUX VONT DÉMARRER

DÉMARRAGE DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE TRAVAUX À L'AUTOMNE 2025 (8,4 MILLIONS € HT)

— Canalisations existantes

Travaux projetés :

-  Canalisations
-  Captage
-  Réservoir
-  Surpresseur



Une première tranche d'investissements de 8,4 Millions € (HT) sera engagée dès l'automne 2025 avec un objectif de mise en service des ouvrages en 2026.

Cette première opération **permettra d'assurer le retour à la conformité sanitaire pour les 8 communes** du Conseil de la Politique de l'eau des Chapelles de Seine.

Ces travaux permettront de :

- Rationaliser le nombre d'ouvrages de production d'eau potable (sites de captages, réservoirs et châteaux d'eau...), pour mieux les protéger ;
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable vis-à-vis des risques naturels, du changement climatique, des incidents de qualité et de quantité ;
- Améliorer la qualité de la desserte en eau : lutte contre les fuites, gestion des équipements, surveillance et contrôle des réseaux.

Ces travaux bénéficieront de subventions publiques pour en atténuer le coût.

L'EAU DU ROBINET N'EST PAS CHÈRE !

Pour financer les travaux à venir, la tarification de l'eau va augmenter mais elle ne remettra pas en question l'attractivité exceptionnelle des tarifs de l'eau potable. Il s'agit du produit le plus vital dont nous disposons pour notre vie quotidienne et l'eau du robinet reste de loin la moins chère de toutes.

Si l'on compare le prix au litre d'eau, les eaux en bouteille coûtent 65 à 130 fois plus cher, hors coût d'élimination des bouteilles en plastique.

(source : L'eau à quel prix ? - UFC/Que Choisir)



Deux packs d'eau embouteillée équivalent à **1 000 L** d'eau du robinet



Dans l'Aube, l'eau du robinet coûte en moyenne 1,20 € par jour pour une famille de 4 personnes. Le prix moyen d'un litre d'eau du robinet est donc extrêmement bas par rapport à toutes les autres boissons.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Octobre 2024

En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09

1 - Délibération autorisant les Pompiers de Les Grandes Chapelles à intervenir à Chapelle Vallon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Chapelle Vallon avait fait la proposition d'un regroupement des Pompiers entre Les Grandes Chapelles et Chapelle Vallon.

Monsieur le Maire propose d'autoriser les Pompiers de Les Grandes Chapelles et avec leurs accords à intervenir sur la commune de Chapelle Vallon avec leurs Pompiers déjà en place.

Une convention avec la liste du matériel des deux communes sera signée.

Le matériel restera dans chaque commune.

Les pompiers se déplaceront avec leurs véhicules privés, ils ont une assurance qui les couvrent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3 - Demande de fonds ce concours à la Communauté de communes Seine et Aube pour les travaux route de Rilly Saint Syre et rue d'Arcis sur Aube

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes Seine et Aube propose d'accorder aux communes membres un fonds de concours plafonné à 10 000€.

Monsieur le Maire propose de faire la demande de ce fonds de concours pour les travaux de voirie route de Rilly Sainte Syre et rue d'Arcis sur Aube.

Le devis pour ces travaux s'élève à :

- Montant des travaux route de Rilly Saint Syre
185 040.55 HT - 222 048.66 TTC

- Montant des travaux route d'Arcis sur Aube
64 979.55 HT - 77 975.46 TTC

Total 250 020.01 HT – 300 024.12 TTC

Le plan de financement serait le suivant :

Fonds de concours 10 000.00 €

Fonds propres 115 830.01 €

Total projet HT **250 020.01 €**

Total projet TTC **300 024.12 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander ce fonds de concours et signer tous les documents nécessaires.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Novembre 2024

En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 10

1 - TRAVAUX CARRELAGE A LA MAIRIE

Le Maire expose les devis de carrelage pour la Mairie.

Après avoir fait le choix du carrelage le conseil vote pour

le devis suivant:

- Entreprise PEUGNET pour un montant de 10 903.08 € TTC
Carrelage 60 x 60 HALLEWJAH STONE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise PEUGNET
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du devis et la réalisation des travaux.

2 - Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

CONSIDERANT, que le chapitre 23 n'a pas les crédits suffisants pour régler les factures en cours.

AUTORISE, le Maire à transférer des liquidités suffisantes, du chapitre 21 et du chapitre 13 pour un montant de **405 006.00€** au chapitre 23.

S'ENGAGE, a mandaté

Recette subventions	
Compte	Montant
1322	25 120,00 €
1325	21 965,00 €
13461	31 521,00 €
	76 606,00 €

75 606,00 €	
328 400,00 €	
405 006,00 €	pour mettre au chapitre 23

Dépenses au chapitre 21	
2111	4 000,00 €
212	5 400,00 €
2135	47 000,00 €
2138	75 000,00 €
21538	100 000,00 €
2158	35 000,00 €
2183	9 000,00 €
2184	4 000,00 €
2188	49 000,00 €
	328 400,00 €

les factures

3 - Avis sur l'augmentation du temps de travail de l'ATSEM

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Actuellement, l'ATSEM en charge de la classe de GS/CP, Madame TRUFE Amélie du RPI Les Grandes Chapelles, Chapelle Vallon, Premierfait, effectue 21h par semaine, annualisées.

L'agent et le corps enseignant ont effectué une demande en vue d'une augmentation de 0,5 heure, soit 30 minutes, de plus par jour afin de permettre à l'agent d'échanger avec la maîtresse sur l'organisation et les projets menés.

Si acceptation de l'augmentation du nombre d'heure, l'agent passera à 23h semaine, annualisés.

Cette augmentation du temps de travail est prévue pour le 01/12/2024.

Considérant que les frais du personnel scolaire sont inclus dans les frais scolaires que doit reverser les communes de Premierfait et Chapelle Vallon à la commune de Les Grandes Chapelles.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **REND** un avis favorable sur cette demande d'augmentation du temps de travail de l'ATSEM.

4 - Travaux amélioration de la voirie rue des Champs, des Jardins, Chemin du Roy et le haut de la rue de la Poste

Monsieur le Maire présente le projet de [travaux d'aménagement de la rue des Champs, de la rue des Jardins, le Chemin du Roy et le haut de la rue de la Poste](#) à Les Grandes Chapelles.

Il donne lecture de l'étude établie par l'entreprise INGENIUM PARTENER qui prévoit les travaux suivants :

- Rue des champs : Création de bordure et de trottoirs PMR, réalisation de la structure complète de chaussée sur l'ensemble de l'emprise avec la signalisation horizontale et verticale adéquate

- Rue des Jardins : Création de caniveaux de part et d'autre de la chaussée, avec la signalisation horizontale et verticale adéquate

- Chemin du Roy : Création de caniveaux, réalisation de la structure complète de chaussée sur l'ensemble de l'emprise

- Haut rue de la Poste : Nettoyage de surface pour préparation à la mise en œuvre des enrobés, réalisation du nouveau revêtement en enrobé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour ces travaux d'amélioration de la voirie le coût total est estimé à 300 000.00 € HT, soit 360 000.00 € TTC, la commune peut solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de la Préfecture de l'Aube.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention attribuée par l'état (DETR)	48 000 € HT
(40% de 120 000 €)	
Emprunt	200 000 € TTC
Participation de la commune	52 000 € TTC
Préfinancement de la TVA récupérable	60 000 € TTC
TOTAL TTC	360 000 €

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

1 - ADOPTE le projet de travaux d'aménagement de la rue des Champs, de la rue des Jardins, le Chemin du Roy et le haut de la rue de la Poste présenté par le Maire et le devis correspondant établi par INGENIUM PARTNER

2 - ADOPTE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire

3 - SOLLICITE auprès du Préfet de l'Aube l'attribution de la DETR à laquelle peut prétendre la commune pour cette opération travaux d'aménagement de la rue des Champs, de la rue des Jardins, le Chemin du Roy et le haut de la rue de la Poste

4 - SOLLICITE l'attribution de l'aide correspondante

5 - PREND L'ENGAGEMENT ferme que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution des subventions.

6 - S'ENGAGE à inscrire au budget en dépenses et en recettes les crédits correspondant à cette opération.

5 - Renforcement de la défense incendie rue des jardins

Monsieur le Maire présente le projet de renforcement de la défense incendie de la rue des Jardin, Poste à Les Grandes Chapelles.

Il donne lecture de l'étude établie par la régie du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube à la laquelle la commune adhère et qui prévoit les travaux suivants :

- Départ sur la conduite existante

- Fourniture et pose de 89 ml de canalisation 125

- Fourniture d'un poteaux incendie,

- L'ensemble des terrassements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour ces travaux de renforcement de la défense incendie dont le coût total est estimé à 21 400.00€ HT, soit 25 680.00€ TTC, la commune peut solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de la Préfecture de l'Aube.

- Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention attribuée par l'état (DETR)	8 560.00 €
(40% de 21 400.00€)	
Participation de la commune	12 840.00 €
Préfinancement de la TVA récupérable	4 280.00 €
TOTAL TTC	25 680.00 €

6 - Classement de la voirie communale

Monsieur Le Maire rappelle que la voirie communale n'a pas fait l'objet d'un classement depuis 2008.

En application de l'article L141-3 du code de la voirie routière, Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Modification de la voirie communale depuis 2008

2 Maisons supplémentaires

Rue des Champs 178 m au lieu de 88 m

1 Maison supplémentaire et vente du terrain par la commune à M. Cousin

Chemin dit du Roy 45 m

1 Garage supplémentaire et travaux dans la rue du Cougnau

Rue du Cougnau 28 m

1 Maison et travaux dans la Petite rue prolongée

Petite rue prolongée 82 m

3 Terrains viabilisés dont 1 qui est le plus loin est vendu

Chemin du stade 180 m au lieu de 100 m

Modification de la Ruelle Cornue et création de la Rue Cornue

Ruelle Cornue 118 m au lieu de 55 m

Rue Cornue 120 m création de la rue pour détournement des tracteurs et des poids lourds

Depuis 2008 suivant la réalisation des travaux de voirie et de construction de maisons la voirie communale représente une longueur totale de 4004 m. (voir en annexe le plan et le tableau récapitulatif de la voirie Communale.

COMMUNE LES GRANDES CHAPELLES

Classement de la voirie communale

Délibérations du 28 octobre 2005, 12 décembre 2008 et 15 novembre 2024

<i>Désignation de la voie communale</i>						Longueur mètres
N°	Couleur sur le plan	Nom	Origine	Fin		
1	Rouge	Chemin du Grand Chemin	Route départementale n° 31	A 16 m		16
2	Vert	Rue Neuve	Route départementale n° 31	Route départementale n° 65		425
3	Bleu clair	Impasse rue Neuve	Rue Neuve	A 45 m		45
4	Violet	Rue des Champs	Rue Neuve	A 178 m (au lieu de 88 m)		178
5	Bleu	Rue de la Voie Ray (rue du silo)	Route départementale n° 65	A		175
6	Marron	Allée des Thuyas	Rue du Bout de Chaussou	A 110 m		110
7	Vert foncé	Rue du Bout de Chaussou	Route départementale n° 65	A 225 m		225
8	Rouge	Rue du Marronnier	Rue du Bout de Chaussou	Petite Rue		89
9	Vert	Rue des Jardins	Route départementale n° 173	A 114 m		114
10	Bleu clair	Rue du Rion	Route départementale n° 65	Petite Rue		100
11	Violet	Place du Centre	Route départementale n° 65	Petite Rue		70
12	Bleu	Rue du Foyer	Route départementale n° 65	Petite Rue		345
13	Marron	Rue des Vergers	Rue Neuve	Petite Rue		434
14	Vert foncé	Petite Rue	Route départementale n° 31	Route départementale n° 65		445
15	Rouge	Petite Rue Prolongée	Route départementale n° 65	A 82 m		82
16	Vert	Chemin de l'école	Route départementale n° 31	Rue de la Poste		111
17	Bleu clair	Impasse de la Poste	Route départementale n° 31	A 38 m		38
18	Violet	Rue de la Poste	Route départementale n° 31	Chemin du Stade		100
19	Bleu	Chemin du Stade	Rue de la Poste	A 180 m		180
20	Marron	Rue du Transformateur (place de la Mairie)	Route départementale n° 65	Rue de la Poste		102
21	Vert foncé	Rue des Sentiers	Route départementale n° 31	A 144 m		144
22	Rouge	Ruelle Cornue	Route départementale n° 31	A 118 m		118
23	Vert	Rue des Ouches	Route départementale n° 65	Fond du lotissement		165
24	Bleu clair	Rue Cornue	Route départementale n° 31	Ruelle Cornue		120
25	Violet	Chemin du Roy	Route départementale n° 31	A 45 m		45
26	Bleu	Rue du Cougneau	Petite Rue Prolongée	A 28 m		28
Longueur totale de la voirie						4004

